

## Conseil en propriété du logement

### Nos assurances sur l'acquisition du logement

En tant que maître d'ouvrage ou propriétaire de logement vous supportez divers risques financiers pendant la phase de construction et également après l'achèvement de votre maison. Vous pouvez les couvrir à l'aide des solutions d'assurance sur mesure de Raiffeisen.

#### Votre logement en propriété. Assuré sur tous les plans.

Fortune

Revenu

Phase de construction



Incendie



Dégâts des eaux



Incapacité de gain



Décès



Vieillesse

#### Assurance capital en cas de décès



Une assurance décès vous permet de protéger les personnes qui vous survivent en leur apportant une couverture finan-

cière. Le montant convenu est immédiatement versé en cas de décès.

#### Rente d'incapacité de gain



Si par suite d'une maladie ou d'un accident, vous ne travaillez que partiellement, voire pas du tout, une rente vous sera

versée par l'assurance en fonction du degré d'invalidité après expiration du délai d'attente convenu.

## Assurance-vie de capital



Cette solution d'amortissement allie épargne sécurisée et couverture de financement de votre propre logement en cas d'invalidité ou de décès. En cas d'amortissement indirect de votre hypothèque au moyen d'une assurance, la dette hypothécaire reste la même pendant toute la durée d'amortissement, tout comme d'ailleurs la charge des intérêts et les possibilités de déduction fiscale. Avec la

couverture d'assurance intégrée, vous protégez tant vous-même que vos proches. Le capital versé en cas de décès est immédiatement utilisé pour le remboursement partiel ou total de l'hypothèque. En cas d'incapacité de gain, l'assurance continue de payer les primes grâce à la libération du paiement des primes intégrée – l'amortissement de votre hypothèque est assuré.

## Assurance construction et bâtiment



**L'assurance construction** protège tous les sociétaires assurés des pertes financières découlant d'accidents de la construction, de vol et couvre les dégâts dus aux incendies et aux éléments naturels dans les cantons GE, UR, SZ, TI, AI, VS et OW.

**L'assurance responsabilité civile** du maître de l'ouvrage couvre les droits de dédommagement de tiers qui sont réclamés aux personnes assurées en raison de droits de responsabilité civile légale.

**L'assurance choses de bâtiments** protège contre les conséquences financières résultant de dégâts des eaux imprévisibles. Dans les cantons GE, UR, SZ, TI, AI, VS et OW, notre assurance bâtiment couvre en plus les risques de dégâts dus aux éléments naturels et aux incendies.

## La Mobilière, notre partenaire pour les solutions d'assurance

La solution d'assurance mentionnée est fournie par notre partenaire la Mobilière. Grâce à ce partenariat, nous pouvons vous proposer une offre complète en termes d'assurances, de prévoyance et de finances.

## Renseignements / informations complémentaires

Votre conseiller se tient à votre entière disposition pour élaborer avec vous une offre adaptée à vos besoins. N'hésitez pas à nous contacter.